



Positions du GIP suite au recours gracieux de 9 communes au Conseil d'État

Le 22 novembre 2016, 9 communes de Côte d'Or ont déposé un recours auprès du Conseil d'État contre l'[arrêté de prise en considération](#) signé par le Premier ministre le 7 mars 2016. Le GIP du futur Parc national prend acte de cette procédure administrative qui **ne remet pas en cause l'avancement de l'élaboration de la charte**, véritable projet de territoire qui décrit ce que nous voulons faire avec le Parc national.

Cette initiative de 9 communes sur les 129 concernées par le Parc national, est la suite du recours gracieux déposé auprès du Premier Ministre en avril 2016. A cette époque, 18 communes s'étaient mobilisées contre cet arrêté qui a pour objet de faire reconnaître par l'État la qualité de notre territoire pour devenir Parc national.

Si ce recours devait aboutir, il nécessiterait que le Premier ministre signe à nouveau le dossier validé à près de 80 % par les 217 membres de l'Assemblée générale du GIP. Pendant ce temps, le projet d'élaboration du projet de charte se poursuit. Les objectifs fixés par le Président du GIP, Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE, seront atteints dès janvier 2017 :

- Associer largement les habitants des communes à l'élaboration de la charte à travers un questionnaire. Les **contributions reçues sont actuellement analysées et traitées** pour être intégrées dans la charte.
- Associer les maires des 129 communes du futur Parc national lors d'une journée de séminaire de travail en décembre. A cette occasion, le travail des 300 personnes qui se sont mobilisées depuis 2015 sera partagé et discuté.
- Sur ces bases, mettre à disposition de tous, une toute première version de la charte.

C'est sur **cette base écrite d'un projet de territoire à 15 ans** que le GIP reprendra dès le début de l'année 2017, le chemin des communes, des propriétés forestières, des exploitations agricoles... Sur le terrain, en mairie, dans les associations, les ambitions affichées seront testées et évaluées. Les actions à mettre en œuvre dès la création du Parc seront précisées.

Dès le début de leur mandat, les Président et Vice-Présidents du GIP, Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE – Maire de Montigny sur Aube, Marie-Claude LAVOCAT – Maire de Châteauvillain et Vice-Présidente du Conseil départemental de Haute-Marne et Dominique BARTHELEMY – Président du syndicat des propriétaires forestiers privés de Haute-Marne - se sont engagés à **défendre un projet de Parc national ambitieux et équilibré**, au bénéfice de ceux qui habitent et travaillent sur ce territoire et, bien sûr, respectueux des droits de chaque propriétaire.